



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Examen du Programme des activités sectorielles

1. A la 277^e session du Conseil d'administration (mars 2000), le Bureau a présenté à la commission un document exhaustif¹ qui passe en revue le Programme des activités sectorielles à la lumière des objectifs opérationnels relevant de l'objectif stratégique n° 4, et eu égard à la nécessité d'assurer de façon plus efficace la mise au point et l'exécution des activités sectorielles dans le contexte des quatre objectifs stratégiques. Ce document contient un certain nombre de propositions qui, de l'avis du Bureau, pourraient permettre d'améliorer la pertinence, l'actualité et l'impact du programme, sa souplesse et son intégration dans les programmes de l'OIT.
2. La commission a tenu un débat très vaste sur le document. Elle a demandé au Bureau de prendre en compte les opinions exprimées pour préparer une version révisée du document et du programme des réunions sectorielles pour 2002-03 afin de les lui soumettre pour examen à sa session de novembre.
3. Afin de mieux intégrer le Programme des activités sectorielles et le programme relatif au travail décent, le Directeur général a décidé de poursuivre les consultations. Ces consultations commenceront bientôt et la commission sera tenue informée de leurs progrès. Il a donc semblé prématuré au stade actuel de soumettre le document demandé en mars dernier par la commission.

Genève, le 2 octobre 2000.

¹ Document GB.277/STM/1.